

Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie

GUIDE DU PROMOTEUR

Dépôt de projets en continu

9 février 2021

Pour des précisions, vous pouvez contacter :

Sara Jarnier, conseillère au développement social
sjarnier@mrclesmoulins.ca. 450 471-9576 poste 243
710, boul. des Seigneurs, B.P. 204, Terrebonne (Québec) J6W 1T6

Table des matières

Objectifs du Fonds.....	3
Organisations admissibles.....	3
Aide financière.....	4
Critères d’admissibilité des demandes.....	4
Dépenses admissibles.....	4
Restrictions.....	5
Pièces et documents requis.....	5
Processus d’attribution.....	6
Critères d’analyse des projets.....	6
Annexe 1 : Chantiers moulinois solidaires 20-24.....	7

Le Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (ci-après appelé le Fonds) est sous la responsabilité de la MRC Les Moulins. Le Fonds permet de financer toute mesure de développement local en rapport à la mobilisation des communautés et au soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans le domaine social, culturel, économique et environnemental. Il peut également servir au financement et à la mise en œuvre d'ententes sectorielles, et ce en fonction des orientations locales.

Objectifs du Fonds

Le Fonds supportera en priorité des projets visant la lutte à la pauvreté, l'inclusion sociale, l'amélioration des conditions de vie des jeunes et des aînés, le développement durable et l'employabilité.

Le **caractère structurant** des projets est un élément déterminant de l'approche de développement durable et préventive de la MRC. Il réfère à la mise en place d'outils, de pratiques, ou de réseaux ayant un impact sur le développement d'une clientèle particulière ou sur l'ensemble de la communauté. Il vise à encourager les initiatives permettant d'appuyer des projets à caractère expérimental, le démarrage de nouvelles activités, l'ajout aux activités complémentaires aux activités existantes, l'adaptation ou la modification d'activités déjà offertes par l'organisation afin de mieux répondre à l'évolution des besoins.

Le Fonds privilégie les projets ayant un impact positif sur l'autofinancement des organisations et pour lesquels le financement octroyé a un effet de levier. Il privilégie les projets préconisant le partenariat, la concertation et la collaboration entre les acteurs du milieu.

Le Fonds portera une attention particulière aux projets qui répondent en même temps aux chantiers prioritaires retenus collectivement par le territoire pour 2020-2024¹ ou aux projets qui valoriseront la mixité culturelle et ethnique.

Organisations admissibles

- Tout organisation incorporée à but non lucratif (OBNL) ou coopérative (les organismes publics du périmètre comptable des Villes et de la MRC sont exclus) localisé sur le territoire de la MRC Les Moulins;
- De façon exceptionnelle, une entreprise privée à but lucratif pourra être considérée dans la mesure où le projet est voué à des fins caritatives.

¹ ANNEXE 1 : Chantiers moulinois solidaires

Aide financière

- Le Fonds accorde une aide financière sous la forme d'une contribution non remboursable;
- L'aide sera d'un maximum de 25 000 \$ par projet;
- Une contribution supérieure pourra être considérée si le projet combine les actions de plusieurs organisations;
- La subvention accordée ne peut dépasser 80 % du coût total du projet et le cumul des aides publiques ne peut dépasser 80 % du coût total du projet, le 20 % restant devant provenir du milieu (argent, ressources humaines, services de prêts, matériels, locaux, etc.). Le financement doit être démontré, par lettre d'entente ou d'intention, au moment du dépôt du projet;
- 50 % de la contribution financière sera versée à la signature de l'entente, 40 % au dépôt d'un rapport d'étape et 10 % à la reddition de compte.

Critères d'admissibilité des demandes

- Provenir d'une organisation admissible;
 - Avoir rempli le formulaire de demande d'aide financière;
 - Déposer les projets en version électronique à info@mrclesmoulins.qc.ca ;
 - Produire les pièces et documents exigés lors du dépôt de la demande;
 - Être en lien avec les objectifs de la politique du Fonds;
- Le promoteur s'engage à encadrer le projet tout au long de sa réalisation en indiquant notamment dans le formulaire les moyens et mécanismes d'évaluation prévus;
 - L'organisation s'engage à tenir à jour une comptabilité distincte et spécifique relative à l'ensemble des dépenses imputables au projet et à déposer à la MRC Les Moulins un rapport final présentant les résultats du projet ainsi qu'un rapport financier couvrant les coûts réels et dépenses payées ou un rapport financier portant sur le projet, sous la forme d'une mission d'examen, produit par un comptable externe.

Dépenses admissibles

- La rémunération du personnel;
- Les honoraires professionnels;
- Les dépenses associées aux activités de communication ou de promotion;
- Les frais de formation;
- Les coûts d'acquisition ou de location de matériel et équipements;
- Les frais d'administration (maximum de 10 % de l'aide demandée);
- Les immobilisations;
- Les frais de transport.

Restrictions

- Les projets financés devront s'harmoniser avec les politiques gouvernementales québécoises;
- Le Fonds ne vient pas se substituer aux mesures ou programmes gouvernementaux existants ou à la mission d'organismes publics ou aux autres fonds gérés par la MRC Les Moulins;
- Les dépenses admissibles relatives au projet sont comptabilisées dès la date de son dépôt;
- Les contributions provenant du Fonds ne peuvent servir au financement de la dette d'une organisation, au remboursement des emprunts à venir, au financement d'activités régulières d'une organisation ou au financement d'un projet déjà réalisé;
- Les dépenses de fonctionnement relatives aux services courants de l'organisation ne sont pas admissibles.

Pièces et documents requis

Toute demande d'aide financière doit obligatoirement être accompagnée des documents suivants:

- Formulaire de demande d'aide financière dûment rempli et signé par l'organisation;
- Résolution du conseil d'administration de l'organisation désignant la personne autorisée à agir et à signer au nom de l'organisation dans le dossier;
- Liste des administrateurs de l'organisation;
- Copie des lettres patentes ou de tout autre document constitutif officiel;
- Copie des règlements généraux de l'organisation;
- Copie des derniers états financiers adoptés de l'organisation;
- Dernier rapport d'activité de l'organisation;
- Preuves de la participation du promoteur et de la contribution des partenaires (milieu et organismes gouvernementaux) au projet. Ces preuves peuvent être :
 - Résolution du conseil d'administration prouvant la mise de fonds;
 - Confirmation des demandes de financement;
 - Lettres d'appui;
 - Lettres d'intention.

IMPORTANT : La MRC Les Moulins ne s'engage pas à traiter un dossier incomplet.

POUR TÉLÉCHARGER LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER [CLIQUEZ ICI...>](#)

Processus d'attribution

Dépôt de la demande en continu (pas de date d'appel de projets).

Accompagnement par la conseillère en développement social.

Présentation au comité d'analyse du Fonds d'Entreprise d'Économie Sociale pour décision.

Approbation de l'octroi des subventions à la séance du conseil MRC.

Annonce de l'aide financière.

Production et signature conjointe de l'entente (1^{er} versement 50 %).

Reddition de comptes intermédiaire après 6 mois (2^e versement 40 %, conditionnel).

Fin du projet après 1 an.

Reddition de comptes finale 60 jours après la fin du projet (3^e versement 10 %, conditionnel).

Critères d'analyse des projets

LE PROJET

Concordance du projet : avec les objectifs prioritaires du Fonds	15 %
avec les chantiers moulinois ² ou la mixité ethnique ou culturelle	5 %
Retombées du projet, impacts	15 %
Valeur ajoutée et innovation	10 %
Moyens et mécanismes d'évaluation prévus pour suivre l'évolution du projet	5 %

CONCERTATION DU MILIEU

Engagement du milieu : montage financier diversifié, contributions matérielles/techniques/autres	15 %
Projet en concertation et en partenariat multisectoriel, appui du milieu démontré et diversifié	15 %

LE PROMOTEUR

Capacité de gestion de l'organisation et solidité financière	10 %
Gouvernance	10 %

TOTAL	100 %
--------------	--------------

² ANNEXE 1 : Chantiers moulinois solidaires

Annexe 1 : Chantiers moulinois solidaires 20-24

Chantiers moulinois solidaires

Plan de priorités pour l'amélioration des conditions de vie par la réussite éducative, la solidarité et l'inclusion sociale 2020-2024

• La communauté a identifié un service de type « portail principal », accessible et complet qui permet à tous d'être référé vers les ressources et services existants. On peut y recevoir un accueil chaleureux et personnalisé. Ce portail est à la fois un outil de référencement et de promotion. Il est reconnu par les différents acteurs moulinois, utilisé et promu par ceux-ci, particulièrement dans l'espace public.

Tous contribuent à la promotion des ressources et services existants.

?

• Les acteurs moulinois ont développé une offre d'accompagnement personnalisé qui accorde la priorité de la réponse à la personne et non de son accompagnateur.

• La communauté identifie des accompagnateurs « pivots » qui offrent des services tenant compte de la dignité de la personne, de ses besoins, de ses aspirations et de sa situation globale.

Nous accompagnons les gens vers les services et ressources et offrons un soutien aux proches.

Les acteurs moulinois :

- sont impliqués et engagés en temps opportun pour offrir des services adaptés aux besoins de la personne.
- partagent leurs expertises complémentaires et favorisent les transitions de services pour qu'elles soient fluides et sans interruption.
- travaillent en interdisciplinarité et ont un mécanisme de suivi et de communication pour une même personne bénéficiant de différentes ressources.

Nous offrons un continuum de services.

La communauté :

- a démocratisé l'offre de service et mobilisé les partenaires pour favoriser l'inclusion, la dignité et le droit de la personne de faire des choix. Les valeurs d'accessibilité et d'équité sont partagées.
- a des critères et des moyens d'accès qui répondent efficacement aux besoins et qui ne créent pas de discrimination, peu importe le moment ou le lieu sur le territoire où des besoins se font ressentir.

• Les acteurs moulinois ont une base de connaissances diversifiée pour soutenir les personnes vulnérables. Ils connaissent et reconnaissent l'expertise de leurs partenaires.

Nous rendons nos ressources et nos services accessibles et équitables.

• La communauté :

- a consolidé et développe continuellement une offre d'hébergement et de logement diversifié, adaptée, salubre, sécuritaire, accessible répondant aux besoins variés de la population moulinoise. Cette offre est présente dans les deux municipalités au travers de projets domiciliaires variés et met à contribution les promoteurs et les propriétaires.
- a un plan de développement de son territoire qui favorise l'inclusion. Les décisions d'aménagement tiennent compte du portrait démographique.

Tout le monde a un toit adéquat qui répond à ses besoins et sa condition.

• Les acteurs moulinois :

- ont créé des passerelles dans la chaîne d'approvisionnement et de distribution d'aide alimentaire et répondent équitablement aux besoins des personnes, peu importe leur statut social et économique ainsi que leur adresse physique sur le territoire.
- se mobilisent et travaillent de façon inclusive, concertée et cohésive en matière de sécurité alimentaire. Ils offrent des moyens diversifiés et complémentaires pour répondre aux besoins des personnes plus vulnérables.

• La communauté moulinoise s'est dotée de mécanismes de gestion des surplus alimentaires qui renforce son offre de service.

Tout le monde mange à sa faim.

• Les acteurs moulinois :

- ont décloisonné les silos et priorisent la continuité et la qualité des soins et des services. Il y a coordination et complémentarité entre les ressources publiques, privées et communautaires.
- observent une amélioration des conditions de travail des employés qui œuvrent dans le domaine social et ils sont ainsi si nombreux d'intervenants sur le territoire.

• La communauté :

- a amélioré et renforcé ses services de proximité. Ces derniers sont disponibles et multidisciplinaires.
- a des programmes préventifs éprouvés et constate une diminution des traitements curatifs.

Tout le monde a accès à des ressources de santé physique, mentale et sociale au moment où c'est nécessaire.



710, boul. des Seigneurs, B.P. 204
Terrebonne (Québec) J6W 1T6

T. 450 471-9576

C. info@mrclesmoulins.ca

